



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Admission exceptionnelle au séjour

Carte de séjour mention « salarié » ou « travailleur temporaire » (L. 435-1)

- **Formulaire de demande de titre de séjour complété**
- **Justificatifs d'état civil**
 - Une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes)
- **Justificatifs de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - à défaut : autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire...)
- **justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**), ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- **2 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 50 € à acquitter sous forme de timbres fiscaux
- **Dossier de demande d'autorisation de travail soumis par votre employeur** (formulaire CERFA n° 15186*03, de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger avec les pièces justificatives précisées en annexe du formulaire correspondant à la situation du salarié.)
- Tout document justifiant votre résidence habituelle en France depuis votre arrivée (ex. : avis d'imposition, attestation AME, etc.).
- **Preuves d'exercice antérieur d'activité salariée** (par exemple : bulletins de salaire ou à défaut relevés ou virements bancaires, certificat de travail, attestation Pôle Emploi, avis d'imposition sur le revenu correspondant aux périodes de travail...)
- **Justificatifs de votre insertion dans la société française** (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

- Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier